

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.  
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD ET MILON, libraires.

## Chronique Politique.

La maladie du roi d'Italie est une des préoccupations du moment. Bien que la disparition d'un roi constitutionnel de la scène politique ne soit pas ordinairement l'occasion d'un bouleversement dans les affaires de l'Etat, la situation intérieure de l'Italie, les passions qui grondent dans son sein, sèmeraient trop d'obstacles intérieurs et extérieurs sur les pas du successeur de Victor-Emmanuel, pour qu'un changement de règne à Florence ne soit pas l'objet de certaines appréhensions.

Hâtons nous de dire qu'en présence des télégrammes de pareilles inquiétudes sembleraient heureusement être prématurées.

Toutes les nouvelles que nous recevons de Florence, à la date du 6 novembre, concernant l'état du roi Victor-Emmanuel, peuvent se résumer comme il suit : le malade est stationnaire, elle suit son cours. C'est, dit-on, une fluxion de poitrine, qui s'est déclaré il y a six jours.

Le prince Humbert est arrivé le 6 au soir à Florence. Il est reparti aussitôt pour San Rossore, résidence de son père.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont partis samedi de Paris pour Florence.

La *Civiltà cattolica*, organe intime de la cour romaine, principalement dans les questions relatives au concile, publie contre l'ouvrage de Mgr Maret, évêque de Sura, un long article d'une modération relative, attribué à l'inspiration directe du pape.

Voici l'analyse de cet article :

La *Civiltà cattolica* entame à regret une polémique contre un homme si considérable par le rang et la science. Ce n'est pas pour les évêques et les théologiens qu'elle le fait, car tous les arguments de Mgr Maret sont tirés des auteurs gallicans et ont déjà été réfutés triomphalement.

Elle le fait pour les masses qui sont peu ou point initiées aux sciences sacrées et auxquelles l'auteur semble s'adresser. Elle lui reproche de ne pas avoir employé la langue latine et la forme scholastique. Elle conteste que l'auteur ait réellement trouvé un moyen terme entre la doctrine des théologiens absolutistes et celle des gallicans purs.

Elle défend le système de la monarchie absolue dans l'Eglise, et soutient que le système de Mgr Maret, d'une monarchie tempérée par une aristocratie et une démocratie, réduit le pape à la condition d'un fantôme de monarche.

La *Civiltà* déclare que l'Eglise n'est nullement disposée à rétablir la participation de l'élément laïque aux conciles et l'élection de ses dignitaires par le suffrage populaire.

Elle reproche à Mgr Maret d'avoir écrit un ouvrage empreint d'un libéralisme modéré et de croire ce libéralisme conciliable avec l'Eglise. Enfin elle adhère implicitement au vœu d'une réunion du concile tous les dix ans.

Nous extrayons les passages suivants d'un article de fond de la *Gazette de Saxe* :

« L'armée badoise est maintenant complètement prussifiée et commandée par des officiers prussiens.

» Dans le Wurtemberg, le ministre de la guerre emploie toute son énergie pour arriver au même but.

» Enfin, le prince de Hohenlohe en Bavière ne fait aucun mystère de ses sympathies pour la confédération du Nord.

» En présence de pareils faits, on est fondé à se demander où se trouve sérieusement l'autonomie du Sud, qui cependant fait la base du traité de Prague ?

» La France a confidentiellement demandé à Berlin, ce qu'on pense d'un désarmement. La réponse est claire et nette. Elle consiste dans la concentration sur le Rhin, d'un corps d'armée hesso-prussien qui, réuni au corps d'armée badois-prussien, représente une force de 80,000 hommes, tout prêts à entrer en Alsace pour unir complètement la rive gauche du Rhin à la Prusse.

Que craindrait-on à Berlin ? On renforce sans cesse la garnison de cette capitale. On y attend encore deux régiments d'infanterie et de l'artillerie.

## LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Deux points saillants s'offrent aujourd'hui à notre attention :

D'une part, l'adresse par laquelle plusieurs négociants, — parlant au nom de plus de deux mille électeurs, — offrent à M. Pouyer-Quertier la candidature dans la troisième circonscription ; manifestation qui, nous l'espérons, vaincra les derniers scrupules de l'honorable industriel rouennais ;

D'autre part, la circulaire de M. Henri Brisson, rédacteur de l'*Avenir national*, dont le

nom est à ajouter à ceux des candidats de la quatrième circonscription.

Dans cette circulaire, M. Henri Brisson s'affirme comme un énergique adepte de cette opposition « critique et organique » dont M. Gambetta, qui vise à en être le chef, a tracé tout récemment le programme.

En exposant les raisons qui l'ont déterminé à porter son choix sur M. Brisson, le comité radical de la 4<sup>e</sup> circonscription se déclare persuadé que le « citoyen Henri Brisson est l'un des fermes représentants de la jeune génération républicaine, et qu'il est prêt à se consacrer tout entier à hâter par ses paroles et ses actes l'heure du triomphe définitif de nos principes communs. »

L'attitude qu'a déjà prise M. Henri Brisson semble ne pas devoir démentir les espérances fondées sur lui par les radicaux de la 4<sup>e</sup> circonscription.

Dans une réunion tenue à la salle Molière, — réunion présidée encore par M. Glais-Bizoin, qui, constatons-le en passant, semble de plus en plus s'immobiliser dans le rôle de candidat honoraire, — M. Brisson s'est montré si chaleureux dans l'exposé de ses convictions républicaines, que force a été au commissaire de police de prononcer la dissolution.

Nous empruntons au *Figaro* le récit de cet épisode :

« M. Brisson, dont la voix est claire, ferme, et dont la tête et le geste sont d'un véritable orateur, parle d'abord de la question religieuse. Il veut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, l'Eglise libre enfin dans l'Etat libre.

## REVUE.

48

## L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

## DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

— Voyons, de quoi s'agit-il ?

— Je vous ai déjà parlé de la famille de Flavigny, mon général. Elle était à Montaigu, combattant contre nous tandis que nous donnions l'assaut. Je craignais qu'il ne lui fût arrivé malheur ; je suis sûr qu'il n'en est rien. C'est là ce qui cause la joie qui se reflète sur mes traits.

— A merveille, mon ami. Je comprends votre satisfaction et l'approuve. Je sais bien que l'intérêt dont vous êtes animé à l'égard de ces aimables aristocrates n'enlève pas un atome à votre zèle, à votre conviction, à votre intrépidité de républicain !

— Si jamais vous en doutiez, mon général, confiez-moi un poste où il faille mourir, et vous verrez si le

capitaine Bénédicte sait être fidèle au devoir et à l'honneur !

— Est-ce qu'il est possible de vous suspecter ! Mais laissez cela. N'avez-vous pas autre chose à me dire ? Je devine que si. Eh bien ! je vous écoute. Que voulez-vous ?

— Un sauf-conduit, mon général.

— Un sauf-conduit... pour qui ?

— Pour une jeune fille qui, elle, n'a pu fuir, et que je désire renvoyer à ses parents, qui sont aux Herbiers.

— Alors, c'est une Flavigny ?

— Oui, mon général.

— Bon ! voilà le mot de l'énigme ! Vous l'aimez ?

— Vraiment non, je vous le jure, quoiqu'elle soit d'une rare beauté.

— C'est donc elle qui vous aime ?

— Vous me raillez, c'est mal. La personne dont nous parlons n'est ni orgueilleuse ni vaine, je le crois sincèrement. Mais elle partage sans doute les préjugés de sa caste, et par conséquent elle ne saurait aimer qu'un homme de son rang. Je n'ignore pas d'ailleurs qu'elle déteste les républicains.

— Peuh ! répondit Kléber en haussant les épaules, votre patricienne manque de goût. Où diable trouverait-elle, parmi ses amis les gentillâtres, un garçon intel-

ligent et bâti comme vous, mon cher Bénédicte ?... Mais ça n'est pas mon affaire, reprit-il, et puisqu'il vous faut un sauf-conduit, c'est bien, dans un quart-d'heure vous l'aurez.

— Je vous rends grâce, mon général.

— J'y songe ! est-ce que cette jeune fille partira seule ?

— Je la ferai accompagner jusqu'aux avant-postes par un des volontaires qui ont eu l'honneur de vous être présentés il y a quelques jours, et qui me sont tout dévoués.

— Non pas ! non pas ! Je vous autorise à la conduire vous-même aussi loin que vous le jugerez à propos. Vous la protégerez mieux que personne, et vous ne la quitterez que lorsqu'elle sera tout-à-fait hors de danger. Etes-vous content ?

— Ravi, mon général ! Où vous rejoindrai-je ? J'ai oui dire que votre colonne allait se remettre en marche.

— En effet, Conclaux et Aubert-Dubayet vont se porter rapidement sur Clisson. Moi, j'ai ordre de m'emparer de Torfou, tandis que Beysser gardera Montaigu. Je ne tarderai pas à opérer le mouvement dont la direction m'est confiée.

— Si par hasard je ne vous retrouve pas ici, je m'empresserai de vous rejoindre sur le chemin de Torfou.

— C'est convenu.

Le sauf-conduit demandé par Bénédicte se fit attendre plus longtemps que ne l'avait promis le général Kléber. Aussi, quand le capitaine d'état-major se rendit à l'hôtel de Flavigny, la ville commençait-elle à s'estomper sous les teintes grises du soir. Le ciel était nébuleux, pas une étoile n'y brillait.

Bénédicte souleva trois fois le lourd marteau de la porte, qui retentit bruyamment. A ce signal, Blanche parut.

— Etes-vous prête à me suivre, mademoiselle ? demanda le capitaine.

La jeune fille eut un mouvement d'hésitation.

— Où voulez-vous me conduire ? dit-elle d'un air un peu contraint.

— Sur le chemin des Herbiers, comme je suppose que c'est votre désir.

— Et vous m'accompagnerez ?

— Oui, jusqu'à ce que vous puissiez vous diriger seule en toute sécurité. J'ai d'ailleurs un sauf-conduit pour vous.

— Pourquoi ne me donnez-vous aucune nouvelle de ma famille ?

— Les renseignements que j'ai pris sont favorables. Ma conviction est que ceux pour qui vous tremblez sont vivants et libres.

« A propos de la question sociale, il s'étonne qu'on s'effraye à ce point de certaines théories, et il rappelle ce mot de Bernard de Palissy : « Laissez les rêveurs chercher les chimères, et ils trouveront les lois éternelles. »

« Arrivé à la question politique, il a le temps à peine d'en dire quelques mots, car, à sa première phrase sur le gouvernement personnel, M. Leroy de Kéraniou, commissaire de police, dissout la réunion.

« Le bureau et l'auditoire protestent et cette protestation devient rapidement fort sérieuse. Le commissaire de police, que M. Glais-Bizoin, se croyant peut-être encore à la Chambre, appelle toujours le commissaire du gouvernement, lit vainement l'article de la loi sur la résistance à la dissolution; on ne l'écoute pas, on crie, on trépigne, on murmure, on siffle, et la réunion, consultée par son président, décide qu'elle ne se retirera pas.

« Cependant, comme l'heure est avancée, on se contente de protester, et M. Brisson ne quitte la tribune qu'après avoir prononcé ces paroles qui sont couvertes d'applaudissements :

« Pour qu'il soit constaté que nous ne cérons pas, je tiens à dire après que cette dissolution a été illégalement prononcée : Je suis pour ce gouvernement le plus impersonnel de tous, ce gouvernement dont le nom est sur vos lèvres ! »

Une dissolution est toujours chose fâcheuse; mais n'est-il pas permis de supposer que certains candidats se plaisent à provoquer cette mesure extrême? C'est une tactique électorale qui ne manque pas d'habileté; à l'avantage de faire passer le candidat à l'état d'opprimé, elle joint celui de le soustraire assez fréquemment à des questions embarrassantes.

Avis donc aux électeurs : qu'ils se méfient des candidats dont l'éloquence agressive cherche à déchaîner les orages.

Mais avis aussi aux représentants de l'autorité; qu'ils n'accordent aux orateurs cette satisfaction que dans les cas où l'ordre public menace d'être sérieusement troublé.

Nous avons également la circulaire de M. Henri Didier; mais le défaut d'espace nous empêche de la reproduire.

Nous devons constater cependant que M. Henri Didier, tout en s'annonçant comme opposant radical, n'adresse aucun appel à ces passions malsaines que certains candidats, affamés de popularité, se font un jeu de surexciter.

M. Louis Simonin sollicite, à son tour, dans une longue profession de foi, les suffrages des électeurs de la 4<sup>e</sup> circonscription.

M. Louis Simonin, qui est un nouveau venu sur le terrain politique, a consacré de longues années à explorer l'Afrique et l'Amérique; de ces pérégrinations lointaines, il a rapporté une foi ardente dans les bienfaits de la liberté « absolue »; son idéal politique est la consti-

tution des États-Unis, dont il voudrait voir, sans délai, l'application tentée en France.

Du reste, si M. Louis Simonin entend être « démocrate », dans le sens le plus radical du mot, il repousse énergiquement la qualification de « démagogue. »

Tel est le résumé des idées politiques de ce nouveau candidat, qui appartient, croyons-nous, depuis quelque temps à la rédaction de la *Liberté*.

Ce n'est point de politique que s'occupe le candidat-oculiste Tony Moilin, dont nous avons annoncé la candidature dans la 3<sup>e</sup> circonscription.

Pour lui, — il le déclare dans sa profession de foi, — tous les hommes politiques, qu'ils soient libéraux ou radicaux, « trompent indignement le peuple. » Aussi est-il « socialiste » et exclusivement « socialiste. » Ce qu'il veut, c'est « l'organisation du travail, la vie et les loyers à bon marché, la suppression de tous les parasites (?) et la liquidation de toutes les rentes ! »

Le docteur Tony-Moilin n'ose espérer d'ailleurs que son programme soit sympathiquement accueilli :

« Ignorants et crédules comme vous l'êtes, — dit-il aux électeurs en terminant sa profession de foi, — vous allez vous laisser tromper et nommer de soi-disant irréconciliables qui, au fond du cœur, ne demandent qu'à se réconcilier avec l'Empire libéral et à devenir les ministres de Napoléon III ou de Napoléon IV. »

La scission s'accroît et s'envenime de plus en plus parmi les électeurs radicaux de la première circonscription.

Pour répondre aux attaques acharnées des partisans de M. Rochefort, — au nombre desquels on distingue M. Vermorel, — les comités qui soutiennent la candidature de M. Laurier viennent de publier le manifeste suivant :

« Nous, soussignés, électeurs de la première circonscription de la Seine, désireux de maintenir et de continuer l'œuvre radicale des scrutins de mai et de juin derniers, avons cherché un candidat qui représentât exactement les idées sociales, les aspirations et les principes qui nous animent et dont nous poursuivons le triomphe.

« Nous avons trouvé et choisi parmi les hommes de la génération qui s'est vu confisquer tout son avenir au 2 décembre 1851, et à qui il appartient de revendiquer une souveraineté que d'autres n'ont pu valablement aliéner.

« Ce candidat, dont nous certifions aujourd'hui l'acceptation formelle, est le citoyen Clément Laurier.

« Nous nous sommes assurés de la solidité et de la fermeté de ses convictions, qui sont communes avec les nôtres.

« Nous savons qu'il ne reculera pas plus devant l'accomplissement de ses devoirs de député que devant les formalités préalables dont

l'exercice du suffrage universel est embarrassé depuis l'empire.

« Pour servir la cause de la nation, il subit sans hésiter la procédure monarchique du serment; et par cette conduite, il nous garantit un sérieux et solide scrutin, en même temps qu'il signifie à l'empire, par l'exemple même, l'impuissance de ses iniques précautions.

« Nous avons la conviction que notre conduite et notre choix seront ratifiés par la grande majorité de nos concitoyens.

« Paris, le 5 novembre 1869. »

(Suivent les signatures).

Qu'adviendra-t-il de ce conflit entre « frères ? »

Nous ne savons, mais la conclusion qu'on en peut tirer, c'est que la popularité de M. Henri Rochefort a subi, depuis cet été, une sensible altération.

Le *Rappel* nous apprend que M. Charles Floquet renonce à se présenter aux suffrages de ses concitoyens.

Pourquoi gêner ce bon mouvement en ajoutant que, comme électeur, il votera pour M. Ledru-Rollin ?

C'est de Feignies, sur la frontière franco-belge, que nous arrive aujourd'hui le principal incident de notre campagne électorale.

On sait que l'arrivée de M. Henri Rochefort à Paris a été tour-à-tour annoncée et démentie; elle doit être, à l'heure qu'il est, un fait accompli, après avoir donné lieu toutefois à un épisode que le *Figaro* raconte en ces termes :

« M. Albiot, étudiant en droit, avait été envoyé à Bruxelles par le comité Rochefort, pour engager ce dernier, au nom du comité, à se présenter au plus tôt devant les électeurs.

« M. Rochefort quitta Bruxelles vendredi, à neuf heures cinq du matin, en compagnie de M. Albiot.

« A son arrivée à la douane française, à Feignies (10 h. 39), M. Rochefort fut abordé par le commissaire de police, qui lui dit :

« — Je regrette vivement, monsieur, de vous empêcher d'aller plus loin; mais je dois vous arrêter en vertu d'un mandat d'amener décerné contre votre personne.

« Rochefort répondit :

« — A vos ordres, monsieur.

« Et il suivit l'officier de police, qui le fit interner dans un hôtel, sous la garde d'un seul sergent de ville.

« Le commissaire envoya immédiatement une dépêche télégraphique au préfet de Lille, M. de Saint-Paul, qui répondit par la même voie :

« Traitez M. Rochefort avec tous les égards possibles, mais conservez-le jusqu'à nouvel ordre. »

« M. de Saint-Paul télégraphia la nouvelle au ministre de l'intérieur, qui aussitôt prit les ordres de l'Empereur.

« Le télégraphe renvoya aussitôt l'ordre de mettre M. Rochefort en liberté, et de lui donner un sauf-conduit.

« Cet ordre est sans doute arrivé à Feignies après le départ du second train de Bruxelles, qui entre en gare à Paris vers neuf heures du soir. »

Les renseignements du *Figaro* sont confirmés par une note du *Constitutionnel*, d'origine évidemment officielle.

La résolution prise en cette circonstance par le gouvernement, est à la fois un acte d'habileté et de bon goût, dont il y a d'autant plus lieu de le féliciter que la seule nouvelle de la mise en arrestation de M. Henri Rochefort avait été exploitée avec empressement par les agitateurs du parti radical.

On peut en juger par la lettre suivante adressée, par M. Clément Laurier, au rédacteur en chef du *Rappel* :

« Vendredi soir, 5 novembre 1869.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Ce soir, à dix heures, en arrivant à la réunion du Grand-Salon, à la Chapelle, j'ai appris que Rochefort avait été arrêté par la police, au moment où il rentrait en France pour soutenir sa candidature.

« J'estime que cette arrestation est un attentat contre le suffrage universel.

« En face d'une telle violence, j'ai pensé, et mes amis, consultés par moi, ont pensé aussi que, dans notre parti, Rochefort ne doit pas trouver de concurrent.

« Je me désiste de ma candidature dans la 1<sup>re</sup> circonscription.

« Votre dévoué,

« CLÉMENT LAURIER. »

Quelle importance que l'on veuille donner à cet incident, il ne doit point cependant absorber exclusivement notre attention.

Nous avons, d'ailleurs, à signaler deux nouveaux manifestes qui viennent grossir notre dossier électoral.

L'un est une adresse du comité Bancel à M. Ledru-Rollin.

Dans cette adresse, l'ancien membre du gouvernement provisoire est instamment sollicité de prêter serment et de poser sa candidature dans la troisième circonscription.

Une députation du parti radical est partie, en outre, pour Londres, afin de décider M. Ledru-Rollin à se rendre aux vœux de ses adeptes politiques.

Il est douteux, cependant, que ces démarches, quelque répétées qu'elles soient, fassent revenir M. Ledru-Rollin sur son refus de prêter serment.

Le second manifeste est la circulaire de M. Laferrière. Cette circulaire, qui a, il convient de le reconnaître, le mérite de la netteté, est le résumé des théories radicales, à l'exposé desquelles nous ont habitués les polémiques du *Rappel*.

— Alors je me confie à votre honneur, monsieur. Partons.

Deux chevaux attendaient, tenus en bride par un soldat. L'un de ces chevaux portait une selle de femme. Bénédicte aida Blanche à s'y asseoir, et lui-même se mit à cheval.

Puis l'officier républicain et la jeune Vendéenne sortirent de Montaigu, en suivant une direction opposée à celle que commençaient à prendre les colonnes d'Aubert-Dubayet et de Kléber marchant sur Clisson et sur Torfou.

#### IV.

Bénédicte avait résolu d'accompagner Blanche aussi loin que la prudence le lui permettrait. Il n'ignorait pas d'ailleurs que plusieurs escadrons de hussards s'étaient mis à la poursuite des Vendéens, et il craignait que, rencontrée seule, Mlle de Flavigny ne fût ramenée à Montaigu, en dépit du sauf-conduit qui devait la protéger.

Sa crainte n'était point chimérique, car deux ou trois fois, dans l'espace d'une lieue environ, des cavaliers républicains les abordèrent la menace à la bouche et le sabre nu. Ils se retirèrent d'assez mauvaise grâce, après s'être assurés qu'ils étaient en présence de l'aide-camp du général Kléber.

Cependant la nuit était devenue si obscure que la

jeune fille et son compagnon durent ralentir l'allure de leurs chevaux, qui bientôt n'avancèrent plus qu'au pas.

Le sentier qu'ils suivaient était parfois tellement resserré entre des talus palissadés de haies, ombragés de chênes, que le capitaine se tenait presque toujours en avant.

Familier avec les chemins du Bocage, dont les entrecroisements eussent embarrassé tout autre qu'un enfant du pays, il avait pris sans hésitation celui qui menait à la Boissière, village situé entre Montaigu et les Herbiers, et à proximité duquel il comptait se séparer de Mlle de Flavigny.

L'un et l'autre gardaient un profond silence, chacun se repliant en soi-même, et méditant sur ses propres impressions.

Bénédicte, l'esprit imbu des grands principes de la révolution, réfléchissait péniblement à cette dure fatalité qui l'obligeait à considérer comme rebelle une famille dont le souvenir lui était cher.

Blanche, elle, toute pénétrée d'un enthousiasme royaliste, regrettait presque d'avoir accepté les services d'un officier républicain. Du reste, pas un instant elle ne fut inquiète de l'isolement où elle se trouvait avec son guide au milieu de la campagne déserte et des ténèbres qui s'épaississaient. Un instinct délicat et fier l'avertissait qu'elle n'avait rien à redouter de l'ancien pa-

tre de la Bénardière, et que le capitaine d'état-major saurait l'entourer du plus grand respect. Cet instinct ne la trompait pas.

En réalité, Bénédicte n'avait d'autre préoccupation que celle de se bien diriger à travers le labyrinthe qu'il avait souvent parcouru jadis, et d'arriver sur le bord de la Maine à un endroit nommé le Gué-aux-Biches. Là seulement devait se terminer la mission qu'il s'était imposée de conduire et de protéger Mlle de Flavigny.

Un instant il crut qu'il avait atteint le but; mais ses yeux s'étant peu à peu habitués à entrevoir les objets dans l'ombre opaque de la nuit, il remarqua que rien de ce qui l'environnait ne confirmait sa croyance. Bientôt même il demeura convaincu qu'il avait fait fausse route, ayant dévié par mégarde à travers l'obscurité au point de jonction d'une dizaine de sentiers, véritable écheveau qu'il eût été difficile de débrouiller même le jour.

Ne sachant plus où il se trouvait, il s'arrêta.

— Eh bien! monsieur, qu'y a-t-il? demanda Blanche. Est-ce ici que nous nous disons adieu?

— Non, mademoiselle.

— Pourquoi cette halte? Etes-vous fatigué?

— Pas le moins du monde. Dieu merci! je ne me lasse pas aisément. Mais je dois vous avouer que j'interroge en vain du regard les noires silhouettes du paysage

que nous traversons. Il m'est impossible de deviner où je suis.

— En d'autres termes, nous sommes égarés?

— C'est évident pour moi. Je n'ose plus avancer. Je crains que nous ne soyons revenus sur nos pas par un de ces détours de chemin si fréquents en ce pays.

— Qu'allons-nous faire, et quel est votre avis?

— Je pense, mademoiselle, qu'il est prudent d'attendre en ce lieu jusqu'à ce qu'un indice quelconque me permette de prendre un parti. Le ciel, si sombre maintenant, peut s'éclaircir. Un rayon de lune, une étoile suffirait pour nous replacer dans la bonne direction.

— Soit. Attendons. Peut-être sera-ce bien long; peut-être même aucune lueur ne nous viendra-t-elle en aide.

— En tout cas, nous aurons l'aube, les premières clartés du matin.

A ces mots, Blanche tressauta sur son cheval.

— Quoi! dit-elle, nous risquons de passer la nuit dans cette solitude, dans cette obscurité?

— Si vous le voulez, mademoiselle, répliqua gravement Bénédicte, je vais me remettre en marche à tout hasard. Mais vous ne vous en prendrez qu'à vous-même si nous remarquons, au point du jour, que nous nous sommes rapprochés, non des Herbiers, mais de Montaigu ou de Clisson.

Les réunions électorales se multiplient.

Celles qui se sont tenues le 5 au soir se sont déroulées sans épisode intéressant, sauf celle de la quatrième circonscription (salle Molière), où M. Glais-Bizoin s'est décidé enfin à échanger le fauteuil présidentiel contre la sellette de candidat; il est vrai qu'il n'a pas gagné au change.

L'ancien interrupteur des débats législatifs a vainement essayé d'exposer son programme: interrompu à chaque phrase, harcelé d'apostrophes, ce n'est pas de sa voix usée et tremblante qu'il pouvait arriver à dominer le tumulte, et force lui a été de céder la place à M. Henri Brisson, concurrent qui a sur lui l'avantage d'une parole retentissante.

Dans un discours, d'une éloquence quelque peu théâtrale, M. Brisson a développé de nouveau ses théories politiques et sociales: la péroraison lui a valu de chaleureux applaudissements.

Les candidats continuent de pulluler. Depuis vendredi ont surgi — rien que dans la troisième circonscription — MM. Briosne, l'orateur favori des clubs de Belleville; M. Eugène Châtelain, rédacteur du *Franc-Parleur*, qui s'intitule candidat radical; M. Lullier, ex-lieutenant de vaisseau, actuellement détenu à Sainte-Pélagie, qui promet dans sa circulaire que, si on le nomme, « Danton sortira de l'ombre »; M. Tapon Fougas, qui, si nous ne nous trompons, a gagné plusieurs chevrons sur le champ de bataille du suffrage universel.

Ces différents candidats sont tous assermentés.

M. Maurice Joly — le seul qui se soit jusqu'ici rangé sous la bannière de M. Charles Delescluze — vient de publier sa profession de foi.

On lit dans la *Patrie*:

« Un journal annonce que M. le ministre de l'intérieur aurait adressé aux préfets une circulaire renfermant certaines instructions relatives à la presse, instructions qui ne seraient rien moins que libérales et dictées par un esprit tout-à-fait autoritaire.

» Cette nouvelle est d'autant plus inexacte que M. le ministre de l'intérieur n'a adressé aux préfets, dans un sens ni dans l'autre, aucune circulaire concernant la presse.

— Dans ses dernières séances, le conseil d'Etat a adopté:

1° Le projet de loi qui supprime totalement les droits prélevés jusqu'ici sur le sel destiné à l'agriculture;

2° Le projet de loi portant réorganisation de l'Ecole des langues orientales.

Le *Réveil* publie la correspondance suivante, échangée entre le percepteur de Léré et M. Gambon:

• Léré (Cher), le 2 novembre 1869.

» Monsieur,

» Je viens vous prévenir que lundi prochain des poursuites vont être dirigées contre vous si d'ici là les impôts dus par vous dans ma perception ne sont pas acquittés.

» Agrérez, monsieur, etc.

» Le percepteur de Léré,

» CHAUVEAU.

« Paris, le 4 novembre 1869.

» Monsieur,

» Louis Bonaparte ayant déchiré de ses mains sa propre Constitution, je ne me crois pas obligé de la respecter plus que lui-même.

» D'ailleurs, je ne veux payer ni casse-têtes, ni chassapots; je laisse pour le compte de votre maître les provocations de Paris et le sang de la Ricamarie et d'Aubin. En payant, je deviendrais son complice; je ne veux pas l'être davantage.

» Donc, monsieur, je vous rends responsable de cette nouvelle violation du droit; je ne reconnais à personne, à cette heure, le droit d'exiger une contribution quelconque.

» C. GAMBON,

» Ancien représentant du peuple à la Constituante et à la Législative.

Il résulte de cette lettre même que M. Gambon avait exactement acquitté ses impôts jusqu'à ce jour. Pourquoi refuse-t-il aujourd'hui de les payer? C'est parce que, dit-il, la Constitution a été violée. Qui a décidé que la Constitution avait été violée? M. Gambon lui-même, de son autorité privée. Par conséquent, le premier citoyen venu, pouvant toujours alléguer qu'à son sens le pacte fondamental a été déchiré, s'arrogera le droit d'arrêter, autant qu'il est en lui, la marche des services publics.

Pour les articles non signés: P. GODÉT.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe les habitants du canton nord-est de cette ville, que les électeurs de ce canton sont convoqués au dimanche 5 décembre prochain, à la Mairie, pour élire un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Bruas, démissionnaire.

Il sera envoyé, par la poste, au domicile de chaque électeur de ce canton, une carte individuelle qui indiquera l'heure de la réunion électorale.

Hôtel-de-Ville, le 8 novembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,  
f. f. de Maire de Saumur,  
LECOY.

M. Louvet, député au Corps-Législatif, a été nommé membre du conseil supérieur de per-

fectionnement de l'enseignement secondaire spécial pour l'année 1869-1870.

Depuis le lundi 1<sup>er</sup> novembre, le nouveau tarif télégraphique est entré en vigueur. Voici le détail des changements introduits:

Entre deux bureaux d'un même département, 50 centimes.

Entre deux bureaux de départements différents, 1 fr. au lieu de 2 fr.

Pour la Corse, 1 fr. au lieu de 3 fr.

Pour l'Algérie et la Tunisie (voie de Marseille), 6 fr. au lieu de 8 fr. — Par la voie mixte de Marseille, 2 fr. au lieu de 3 fr. pour l'Algérie, 3 fr. au lieu de 4 fr. pour la Tunisie.

Les bureaux desservis par le chemin de fer continuent à avoir une surtaxe de 50 c. par dépêche.

Le comité d'achat du dépôt de remonte d'Angers se réunira au chef-lieu de l'établissement, à Angers, rue de Brissac, les 10 et 11 novembre courant, veille et jour de la foire de St-Martin, pour procéder à des achats de chevaux.

Le comité achète tous les mercredi et samedi de chaque semaine, ainsi que les veilles et jours de foires mensuelles, à 9 heures du matin.

Le premier numéro d'un journal hebdomadaire intitulé *l'Union Démocratique* et dont le rédacteur en chef est M. A. de Rolland, ex-rédacteur en chef de *l'Ouest*, d'Angers, a paru samedi à Nantes.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur sont invités à se rendre, en personne ou par fondés de pouvoirs, à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 19 courant, à midi précis, dans la grande salle des Halles à Poitiers, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 24-29 juillet 1867 sur les sociétés. Cette première assemblée générale a pour objet principal la nomination des administrateurs et la constitution définitive de la société.

Les Fondateurs:

M<sup>rs</sup> BRÉCHARD. LE BLANC-TURQUAND.  
G<sup>rs</sup> GALLAND. G. BÉGUIN-DESVAUX.

Pour chronique locale: P. GODÉT.

## Dernières Nouvelles.

Madrid, 7 novembre. — Les journaux annoncent que l'ex-reine Isabelle a abdicqué en faveur du prince des Asturies.

*L'Imparcial* assure la levée de l'état de siège pour la semaine prochaine en même temps que la commutation des peines des insurgés républicains.

Florence, 7 novembre, soir. — Aussitôt que le roi fut prévenu de la gravité de sa maladie,

il demanda un confesseur et reçut avec un très-grand calme le sacrement de l'eucharistie. Des avis de Rossore, 6 heures du soir, annoncent qu'une amélioration sensible continuait depuis l'éruption miliaire.

Florence, 8 novembre. — Des avis de Rossore, minuit, portent que la situation du roi s'améliore progressivement, la fièvre n'a pas augmenté, les autres symptômes diminuent, l'éruption est abondante.

Pour les dernières nouvelles: P. GODÉT.

## SOUSCRIPTION

Aux 10,000 actions de 500 francs  
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES

## MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

DU GRAND OPÉRA.

Les actions donnent droit:

1° A 6 O/O d'intérêts payables tous les trois mois les 1<sup>er</sup> janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, et chaque coupon du trimestre courant sera reçu comme espèces pour les achats des porteurs.

2° A un escompte de 2 O/O sur les achats effectués dans les magasins de la Société par tout actionnaire qui aura fait inscrire et viser son titre, n'eût-il qu'une seule action nominative.

3° A l'amortissement des actions et à leur remboursement en 26 ans au pair, soit à 500 francs, si les actions sont au moins libérées de 300 francs, et même si les 200 fr. complémentaires demeurent, comme on le suppose, l'état de simple garantie.

4° Enfin à des bénéfices évalués et distribués suivant une progression qui est la conséquence forcée de l'extinction successive des actions, et de la conservation, néanmoins, de la somme fixe et annuelle applicable aux intérêts du capital-actions.

### TABEAU DES REVENUS PROGRESSIFS.

	Fr. c.		Fr. c.
1 <sup>re</sup> Année,	30 »	14 <sup>e</sup> année,	62 50
2 <sup>e</sup> —	31 25	15 <sup>e</sup> —	68 15
3 <sup>e</sup> —	32 60	16 <sup>e</sup> —	75 »
4 <sup>e</sup> —	34 10	17 <sup>e</sup> —	83 70
5 <sup>e</sup> —	35 70	18 <sup>e</sup> —	93 70
6 <sup>e</sup> —	37 50	19 <sup>e</sup> —	107 »
7 <sup>e</sup> —	39 25	20 <sup>e</sup> —	125 »
8 <sup>e</sup> —	41 65	21 <sup>e</sup> —	150 »
9 <sup>e</sup> —	44 10	22 <sup>e</sup> —	187 50
10 <sup>e</sup> —	46 90	23 <sup>e</sup> —	250 »
11 <sup>e</sup> —	50 »	24 <sup>e</sup> —	375 »
12 <sup>e</sup> —	53 75	25 <sup>e</sup> et dernière	
13 <sup>e</sup> —	57 70	année,	750 »

### VERSEMENTS:

100 francs en souscrivant,

100 — à la répartition.

La Souscription sera ouverte pour les départements: les 8, 9 et 10 novembre.

ON SOUSCRIT DÈS À PRÉSENT:

A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 10, place Vendôme, à Paris;

Chez ses correspondants et banquiers dans les départements;

Ou simplement par lettres chargées adressées à MM. DAVID, de TAILLAN et Cie, 10, place Vendôme, à Paris.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revaletière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

— Vous m'effrayez, monsieur. Restons donc ici. Je me résigne. Aussi bien, je me sens toute brisée. Un peu de repos me rendra la force que m'ont enlevée la fatigue et le tourment. En vérité, reprit-elle, je suis capable de m'endormir sur mon cheval. Si cela m'arrive, ne vous en formalisez pas. Je vous assure qu'il n'y aura de ma part aucune intention désobligeante.

Cette saillie, qui rappelait à Bénédicte la vivacité spirituelle de Mlle de Flavigny, projeta un léger reflet de bonne humeur sur la gravité de la situation.

— Vous me jugez plus susceptible que je ne le suis, répondit-il. Ne vous gênez pas, dormez.

— Et si j'allais perdre l'équilibre pendant mon sommeil?

— Au fait, une selle est un lit incommode, même dangereux. Je vous engage à mettre pied à terre et à vous asseoir sur l'herbe, si elle n'est pas humide. Vous y aurez un meilleur repos.

Quoique ce conseil fût donné tout naturellement, Blanche ne put s'empêcher de ressentir une espèce de surprise et d'embarras.

Après un silence, elle répondit d'un ton calme, mais froid:

— L'herbe doit être humide, car les branches de genêt qui, le long du chemin, m'ont effleuré le visage avaient des gouttes de rosée.

— En effet, mademoiselle, la verdure est toute mouillée, je le sens.

Le capitaine venait de descendre de cheval. Sa main, en s'abaissant sur le sol, avait touché de grandes fougères chargées d'eau, comme si la pluie eût tombé là.

— Que faites-vous donc, monsieur? reprit la jeune fille avec une légère ironie. Seriez-vous disposé à vous étendre sur quelque frais tapis de gazon? C'est malsain, croyez-moi.

— Aussi n'en ai-je nulle envie. Mais je tiens à me rendre compte, sinon par le regard du moins par le contact de ce qui nous entoure. Je commence l'inspection.

— Prenez garde! il y a peut-être un fossé, une fondrière près de nous. Soyez prudent.

— Je vous le promets. Je ne hasarderai un pas qu'après avoir sondé le terrain.

Il tira son épée, et Blanche l'entendit marcher lentement, avec précaution.

Un quart d'heure s'écoula, puis la voix de Bénédicte se fit entendre, appelant Mlle de Flavigny.

Chose bizarre! Blanche ne répondit pas.

Le capitaine, étonné, renouvela son appel en l'accentuant.

Alors seulement il reçut cette réponse, faite avec précipitation:

— Me voici. Que savez-vous?

— Je sais, mademoiselle, que nous sommes dans un rond-point entouré d'un buisson, et je présume qu'au delà du buisson s'élève un bouquet de bois. Au moment où je vous parle, je me tiens à l'entrée d'un appentis sous lequel j'ai trouvé trois ou quatre boîtes de paille, laissées là sans doute par des cavaliers vendéens. Vous devriez en profiter.

— Comment, je vous prie?

— En venant vous y reposer jusqu'au matin, car il me semble que vous avez grand besoin de quelques instants de sommeil.

— Moi?... mais non, vraiment. Je me sens moins lasse, et n'ai plus envie de dormir.

En s'exprimant ainsi, Blanche avait de l'hésitation dans la voix.

— Cependant, répliqua Bénédicte, vous commencez à vous assoupir quand je vous ai appelée. Ne le niez pas, à quoi bon? Tenez, il y a dans votre accent une faiblesse qui doit être en vous l'indice d'une excessive prostration. Je vous en conjure, réfugiez-vous sous le toit rustique qui vous offre si à propos son abri.

— Grand merci! je préfère rester à cheval.

Ces mots furent prononcés presque sèchement.

Le capitaine garda le silence. Il ne bougea même pas.

(La suite au prochain numéro.)

72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. **TEXIER**, place de la Bilange, **COMMON**, rue St-Jean, **GONDRAND**, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY ET Co.**, 26, place Vendôme, Paris. (439)

Vient de paraître,

**Imprimerie et Librairie GODET,**

Place du Marché Noir :

- NOTRE DAME DE LOURDES**, par Henri LASSERRE. . . . . 3 f. 50  
**L'ESPRIT ET LA CHAIR**, philosophie des macérations, par le même. . . . . 1 »  
**CONCILES GÉNÉRAUX**, par M<sup>r</sup> PLANTIER. . . . . 2 »  
**CORBIN ET D'AUBECOURT**, par Louis VEUILLOT. . . . . 2 »  
**PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE**, par l'abbé Louis LEROY. . . . . 4 »

**Sommaire des gravures et du texte contenus dans le N° 1393 de l'ILLUSTRATION, du 6 novembre 1869.**

**Texte :** Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'école centrale d'architecture. — Fêtes d'inauguration du canal de Suez. — Événements d'Espagne. — Le mariage à la roulette, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Les paroles de Salomon. — Les théâtres. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient. — Une lacune à l'Institut de France. — Le spectre de Battrelle, par M. Jules Cauvain. — La manifestation du 24 octobre à Londres. — L'isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (suite). — Antony Deschamps.  
**Gravures :** Paris : L'école centrale d'architecture; ancien hôtel de Chaulnes. — Événements d'Espagne : Valence : L'archevêque de Valence exhortant les combattants à la conciliation. — Fêtes d'inauguration du canal de Suez (2 gravures). — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient : Constantinople : Fête de nuit sur le Bosphore; visite à la mosquée de Sainte-Sophie. — Manifestation du 24 octobre à Londres (6 types et scènes de mœurs). — L'isthme de Suez. Itinéraire pittoresque (2 gravures). — Antony Deschamps. — Rébus.

**M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.**

**ÉTAT-CIVIL du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.**

**NAISSANCES.**  
 Sexe masculin, 2.  
 — féminin, 2. — Total, 4.  
**MARIAGES.**  
 27, Pierre-François Siabelli, cavalier de marine, et Marie-Louise Lebeauupin, couturière, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.**  
 21, Désirée Tessier, 1 an, rue du Pavillon; — Jean-François Primas, employé, 26 ans, à l'Hôpital; — 22, Henriette-Désirée Dhommée, 26 mois, rue Courcouronne; — 23, Anne-Marie Pinson, rentière, 85 ans, veuve Pierre Champigny, rue Haute-Saint-Pierre; — 27, Anne Chalin, sans profession, 76 ans, veuve Jean Coutard, rue de la Mairie; — Jeanne Raimbault, rentière, 55 ans, montée du Fort; — 29, Honorine Dézaneau, sans profession, 52 ans, épouse François Olivier, rue de Bordeaux; — 30, Jean-François Verrier, cordier, 82 ans, à l'Hôpital; — Marie, 1 jour, rue des Payens.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Marché de Saumur du 6 novembre.**

Froment (l'h.) 77 k.	19 31	Graine trèfle	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74 18 56	— luzerne	50	—
Seigle . . . . .	75 12 50	Foin (charr.)	780	90
Orge . . . . .	65 12 50	Luzerne —	780	75
Avoine . . . . .	50 10 25	Paille —	780	45
Fèves . . . . .	75 14	Amandes . . . . .	50	—
Pois blancs . . . . .	80 34	— cassées . . . . .	50	—
— rouges . . . . .	80 40	Cire jaune . . . . .	50	200
Graine de lin . . . . .	70 26	Chanvre tillé		
Colza . . . . .	65 29	(52 k. 500)	48	à 52
Chenevis . . . . .	50 16 50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k. 55		Blanc . . . . .	50	à 52
— chenevis 50	40	Demi-couleur . . . . .	47	à 49
— de lin . . . . .	50 44	Brun . . . . .	43	à 46

**COURS DES VINS.**

**BLANCS (2 hect. 30).**

Coteaux de Saumur, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 75
Id. 1869.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 70
Saint-Léger et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	48 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	35 à 45

**ROUGES (2 hect. 20).**

Souzay et environs 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Champigny, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1868.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Varrains, 1868.	1 <sup>re</sup> id.	90 à 105
Bourgueil, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigny 1868.	1 <sup>re</sup> id.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

**L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

Suivant acte reçu par le notaire à Saumur soussigné, le 2 novembre 1869, enregistré, il a été formé entre MM. Arsène HUBERT et Adolphe DELIGNE, mécaniciens à Saumur, rue de Rouen, une société en nom collectif pour cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1869, sous la raison A. Hubert et A. Deligne. Les engagements de la société devront être signés par les deux associés.  
 Pour extrait :  
 (464) LE BLAYE.

**A VENDRE**  
 Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1869,  
**LES QUATRE COUPES DE BOIS-TAILLIS**  
 (Essence de chêne)  
 Appelées bois des Puées,  
 Situées à Feline, commune de St-Hilaire-St-Florent.  
 S'adresser à M. DELBUT, place des Récollets, 2, ou sur les lieux, le dimanche, de midi à trois heures.

**A VENDRE**  
 Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval.  
 S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (465)

**A CÉDER**  
 POUR CAUSE DE SANTÉ  
 UN TRÈS-BON  
**CABINET DE LECTURE**  
 Situé rue du Mail, 3, à Angers.

**A LOUER**  
 Pour Noël 1870  
 GRANDE ET BELLE MAISON,  
 TRÈS-PROPRE AU COMMERCE,  
 Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir.  
 Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud.  
 S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
 UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.  
 S'adresser à M. GIRARD père.

**NOUVEAUTÉS.**  
 On demande de suite un apprenti et un jeune homme au pair.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
 OU A LOUER  
**L'HOTEL DU CHEVAL BLANC,**  
 Situé au Pont-Fouchard.  
 S'adresser à M. BESNARD, propriétaire, qui l'exploite. (391)

**AVIS**  
 Les personnes qui se prétendent créancières de M. Gaudais aîné, de Saumur, sont priées de remettre de suite leur compte, soit à M. Gaudais, Félix, son frère, soit à M<sup>r</sup> DUPUY, notaire à Montsoreau. (451)

**OFFRE D'AGENCE**  
 Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C<sup>ie</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)

**FABRIQUE D'ENCRE**  
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**PRODUITS D'ULYSSE ROY**  
 DE POITIERS  
 DE VINS EAUX DE VIE  
 LIQUEURS  
 RHUMS.

**GLUTEN-VÉRON**  
 Potage breveté  
**ROY & BERGER**  
 de Poitiers.

Qualité de Linoz, 157, à Saumur.

**AVIS AUX DAMES**  
**TRAVAIL AGRÉABLE ET LUCRATIF**  
 On demande des dames désirant occuper leurs loisirs à faire de la tapisserie au canevas.  
 Travail bien payé.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> BONNIN, rue de Rouen, près du bureau de tabac, en face de la gare, à Saumur. (451)

**PLUS DE HERNIES**  
 Guérison Radicale  
 Plus de Bandages ni Pessaires  
 Méthode de P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
 Écrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P<sup>r</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

**25 FRANCS PAR AN**  
**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**  
 DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE  
 DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ  
 FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAI.

Le Journal de l'Agriculture, le plus complet et relativement le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches coloriées.  
 LE MÊME JOURNAL, plus avec le Bulletin hebdomadaire, 1 an, 30 fr. 16 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleury, 9, Paris.

CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE :  
 MM. J.-A. BARBAI, BELLA, CASANOVA, GAREAU, de GASTRIAN, de KERGOULAY, Léonard de LAVERGNE.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.**  
**J.-C. BIGNON,**  
 Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.  
 On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

**Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.**  
 Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toute sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange 58. (405)

**BOURSE DE PARIS.**

BENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 OCTOBRE.			BOURSE DU 8 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862 . . . . .	71 30	» 05	» »	71 35	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852 . . . . .	100 75	» »	» 25	101	» »	» 25
Obligations du Trésor . . . . .	490	» »	» »	490	» »	» »
Banque de France . . . . .	2750	» 25	» »	2750	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1645	» 5	» »	1660	» 15	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	622 50	» 50	» »	617 50	» »	» 5
Crédit industriel . . . . .	» »	» 5	» »	647 50	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.) . . . . .	193 75	» 3 75	» »	192 50	» »	» 1 25
Comptoir d'esc. de Paris . . . . .	675	» »	» »	675	» »	» »
Orléans (estampillé) . . . . .	935	» »	» 50	937 50	» 2 50	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes) . . . . .	1090	» 2 50	» »	1095	» 5	» 5
Est . . . . .	572 50	» »	» 3 75	570	» »	» 2 50
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	966 25	» 3 75	» »	963 75	» »	» 2 50
Lyon nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi . . . . .	620	» 1 25	» »	620	» »	» »
Ouest . . . . .	583 75	» 1 25	» »	586 25	» 2 50	» »
C <sup>r</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1565	» »	» 5	1565	» »	» »
Canal de Suez . . . . .	430	» 5	» »	440	» 10	» »
Transatlantiques . . . . .	228 75	» »	» 1 25	222 50	» »	» 6 25
Emprunt italien 5 0/0 . . . . .	52 70	» »	» 50	52 90	» 20	» »
Autrichiens . . . . .	770	» »	» »	765	» »	» 5
Sud-Autrich.-Lombards . . . . .	497 50	» »	» 3 75	495	» »	» 2 50
Victor-Emmanuel . . . . .	50	» »	» 1	50	» »	» »
Romains . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol . . . . .	345	» »	» 5	347 50	» 2 50	» »
Saragosse . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière . . . . .	86 25	» »	» 1 25	» »	» »	» »

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord . . . . .	339	» »	» »	340	» »	» »
Orléans . . . . .	338	» »	» »	338	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	334	» »	» »	334	» »	» »
Ouest . . . . .	330	» »	» »	333 25	» »	» »
Midi . . . . .	329 50	» »	» »	330 50	» »	» »
Est . . . . .	335 75	» »	» »	336	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.